

16 - 31 jan.  
2000

n° 128

sixième  
année

# CAMBODGE NOUVEAU

Politique • Economie • Finances

Transport

## DANZAS SeaAir

700 agences dans le Monde

E-Mail : dzkh@bigpond.com.kh

Tel / Fax : 023 216 723

Tel / Fax : 023 362 960

espaces libres

**L**éléphanteau court déjà vite", faisait observer récemment le Premier ministre à des investisseurs français, parlant du Cambodge.

Si l'on considère qu'il est né aux élections de juillet 1998 (après une longue gestation), les progrès sont en effet impressionnants. Les étrangers - et même les Cambodgiens - qui vivent loin du Cambodge ne réalisent pas ses progrès (des touristes craignent encore vaguement un danger khmer rouge), et ceux qui le connaissent, même ceux qui y vivent, souvent ne se rendent eux-mêmes pas compte d'une évolution très rapide : sécurité, législation, infrastructures, éducation et formation, urbanisme ...

En même temps qu'il met de l'ordre dans ses affaires intérieures, le Cambodge se réinsère dans la région. Une idée majeure exprimée par le ministre du Commerce : accentuer le caractère agricole du Cambodge, de sa faiblesse faire une force, en faire un "grenier de l'ASEAN".

C'est là un objectif à long terme, un projet de très grande envergure. Plutôt qu'une course à l'industrialisation où les pays voisins ont une forte avance, une agro-industrie performante, à l'échelle de la Péninsule, exportatrice, qui préserve l'équilibre villes/campagnes, c'est sans doute la meilleure stratégie.

Elle suppose non seulement la fin des querelles sur les frontières mais, plus difficile, un nouvel état d'esprit : les pays voisins ne sont plus des adversaires sans foi, mais des partenaires.

En grandissant l'éléphanteau prend des forces et de l'audace. Il gambade de plus en plus loin. C'est un très vaste espace libre, sans barrières, qu'il va maintenant parcourir. c.n.

## S.E. CHAM PRASIDH Ministre du Commerce

**- le Cambodge "grenier de l'ASEAN" - pour une baisse accélérée des droits de douane - attention aux coûts salariaux - les étrangers autorisés dans l'import-export -**

**L**e ministre rappelle d'abord deux objectifs de l'action gouvernementale : - réduire la période de transition de l'économie centralisée à l'économie de marché. - et l'objectif final : la lutte contre le paupérisme. Il rappelle que le Cambodge, qui avait, avant les conflits, "20 pays derrière lui", se trouve maintenant au bas de l'échelle.

Cependant "les circonstances n'ont jamais été meilleures depuis 40 ans" : la stabilité politique est rétablie depuis les élections de juillet 1998 ; le problème khmer rouge est réglé; la paix intérieure est revenue de façon durable; tout le territoire national est sous contrôle; la sécurité s'améliore de jour en jour, ...

Le problème du Cambodge maintenant : adapter un contexte intérieur en mutation à un contexte extérieur en mutation. Le Cambodge progresse rapidement, avec son adhésion à l'ANASE (ASEAN) le 30 avril 1999, l'accès aux marchés européens (maintenant sans droits ni quotas) et américain (taux réduits pour les vêtements), la prochaine adhésion à l'OMC, ...

**un secteur privé solide**  
Quel modèle de développement adopter ? Il n'en existe pas que le Cambodge puisse adopter tel quel. Il faut trouver des solutions originales. "Nous devons nous orienter vers l'exportation, et les investissements directs, étrangers et cambodgiens. Nous avons besoin d'un secteur privé solide, cohérent, compétitif".

"En attendant, nous avons besoin d'une aide bi-latérale et multi-latérale, mais nous savons qu'elle ne sera pas éter-

**Dans le cycle de conférences sur le Cambodge contemporain organisé par le Centre Culturel Français et Cambodge Nouveau, le ministre du Commerce S.E. Cham Prasidh a prononcé le 17 janvier, en présence de l'ambassadeur de France A.J. Libourel, de nombreuses personnalités cambodgiennes, de chefs d'entreprise, d'étudiants, ... une conférence dont nous donnons ici d'importants extraits.**

nelle. Il existe une "fatigue" des donateurs. A nous de présenter des projets attrayants. Mais en sachant que nous devons baser notre reconstruction sur nos propres efforts".

### grenier de l'ASEAN

Le Cambodge est encore un pays agricole dans un environnement industrialisé. Notre idée : transformer notre faiblesse en force. Fournir les pays voisins en produits agricoles. Devenir le "grenier de l'ASEAN" ... et de pays au-delà.

### ... et pays duty-free

Cela nous est facilité par notre position centrale. Et cette position nous incite à devenir aussi un pays de transit pour les marchandises, un pays en duty-free, comme Hong Kong et Singapour.

Est-ce une utopie ? C'est au contraire une évolution en cours. Parmi les pays de l'ASEAN, les plus développés se sont engagés à supprimer leurs droits de douane avant 2010 date limite. Les moins développés avant 2020. Les pays de l'ASEAN formeront alors une vaste zone "duty free".

### "super-fast track"

On peut, dans la réduction des droits, adopter un rythme rapide ("fast track") (cn 112). "Je suis personnellement partisan d'adopter un rythme encore plus rapide, "super-fast track", de baisser tous les tarifs douaniers le plus tôt possible et plus vite que les autres".

C'est d'abord le moyen de supprimer la contrebande. Ce que l'on ne pourrait pas faire même avec 20 divisions, empêcher la contrebande, on peut le faire en supprimant les droits de douane, c'est à dire la marge des contrebandiers.

### Code anglo-saxon

Longtemps nos étudiants, nos intellectuels, ont fait leurs études en France, ou à la française. Notre législation était française. Maintenant, dans le nouvel environnement de l'ASEAN, si nous voulons attirer les investissements de nos voisins, nous devons, sans rompre avec la France, mettre en place un nouveau cadre légal. J'ai d'abord pensé à un système hybride, ajouter aux 10 types de sociétés françaises les 10 types de sociétés anglo-saxonnes. J'opte maintenant pour un système anglo-saxon. Le ministère du Commerce prépare une dizaine de lois qui formeront le Code de Commerce. Le projet de loi sur la Qualité est en cours d'examen par l'Assemblée nationale (cn 126).

### le quatrième facteur

Quatre facteurs sont indispensables : - la stabilité politique; - la stabilité macro-économique; - un cadre légal cohérent, transparent, prévisible. Ces trois facteurs

(suite page 2)

A l'intérieur

S.E. Cham Prasidh

Economie et Commerce

situation et perspectives pp. 1 - 2 - 6

A Propos, Médias p. 8

Procès

Dr Say Bory

p. 3

Youk Chhang

p. 4

Me Dith Munt

pp. 5 - 6

Frontières

Var Kim Hong

p. 7

(suite de la page 1)

# CHAM PRASIDH

prévisible. Ces trois facteurs-là, les autres pays les ont aussi. Ce qui peut nous différencier, c'est le quatrième : les préférences commerciales, MFN et GSP. C'est cela qui attire les investisseurs.

## moteurs de la croissance

Pourquoi est-il si important d'attirer les investissements ? On sait d'expérience que des investissements équivalant à 30 % du PNB permettent une croissance de 7 à 8 % par an. Actuellement, les 600 millions qui s'investissent chaque année au Cambodge - dont 200 millions

d'aide multi et bi-latérale, et 400 millions d'investissements privés - ne représentent que 20 % du PNB cambodgien. Il faut donc attirer des investissements, et mobiliser l'épargne privée pour accélérer l'allure.

## import-export

**Les sociétés étrangères vont être autorisées à pratiquer l'import-export jusqu'ici réservé aux sociétés cambodgiennes.**

"Avec cette mesure, déjà approuvée par le Premier ministre, nous allons déclencher des achats de produits agricoles cambodgiens en grandes quantités, ce que, faute de moyens financiers les sociétés cambodgiennes ne peuvent réaliser.

"Au lieu de nous lier les mains pour protéger les sociétés cambodgiennes, avec ce nouveau pas en avant, nous allons aider nos paysans, les inciter à produire, et nous allons contribuer à trans-

former le Cambodge en grenier de l'ASEAN".

## main d'oeuvre pas chère ?

Le ministre rappelle les points forts du Cambodge pour les investisseurs : - le code des investissements ; - une main d'oeuvre pas chère ; - un meilleur accès aux marchés de l'ASEAN (on délivre maintenant des certificats "form D") ; - une position géographique centrale parmi les six "pays du Mékong".

Avec une remarque, ou une mise en garde qui traduisent

(suite p. 6)

**L**e PNB, de 1994 à 1999, a doublé, passant de 6 000 à 12 000 milliards de riels.

**La croissance** du PNB a augmenté en chiffres réels :

1993 : 4,1 %
1994 : 3,9 %
1995 : 7,5 %
1996 : 7,0 %
1997 : 1,0 %
1998 : 1,0 %
1999 : 4,0 % (un peu plus ?)
2000 : 5,5 % (prévus)

**L'inflation** est passée de 14/15 % en 1998 à 6 % en 1999 (et en fait aux environs de 1 %) et devrait être de 4 % (et peut-être de 1 %) en 2000.

**Le taux de change** est stabilisé pour les années 1998, 1999 et sans doute 2000 à 3700/3800 riels pour 1 dollar.

**La balance courante** : elle a été positive en 1997 de façon "accidentelle", par baisse des importations; elle a été vraiment positive en 1999 à cause de la stabilité politique.

**Les réserves en devises** : elles ont atteint 420 millions de dollars en 1999, et passeront à presque 500 millions en 2000. L'équivalent en mois d'importations : en 1994; 4,2 en 1998; id<sup>e</sup> en 1999.

Les liquidités atteindront, on espère, 16 % du PNB en 2000.

**Douanes** : les recettes dou-

nières doivent baisser par rapport aux recettes fiscales. L'évolution est en cours : de 65 % des recettes totales il y a quelques années, elles sont passées à 46 % en 1999, les recettes fiscales de 35 % à 54 %.

**Balance commerciale** : elle reste très déficitaire; mais le total est en forte hausse. Les chiffres pour 1999 sont encore provisoires.

**A l'exportation**, les principaux produits sont : la Confection (avec 178 usines en activité) ; le bois transformé (on n'exporte plus de grumes); le bois d'hévéa; le caoutchouc naturel; le riz (1999 a été la première année d'auto-suffisance); les chaussures (13 usines); les gants; le rotin.

Le Cambodge devrait exporter des produits agricoles tels que le maïs, le soja, les haricots, le riz, le poivre, ...

**les importations** : elles viennent à 50 % des pays de l'ASEAN. D'où l'importance de la baisse des taxes douanières.

**le cas du textile** : en 1995, il y avait deux usines. En 1999, la valeur des exportations a dépassé 600 millions de dollars, dont 500 vers les Etats-Unis et 105 vers l'Union Européenne. Nous avons maintenant avec l'

Europe des conditions encore meilleures qu'avec les Etats-Unis : pas de quotas ni de droits. Si le chiffre n'augmente pas plus, c'est dû seulement au niveau des achats européens.

**Le cas du bois** : l'évolution des ventes officiellement recensées a été la suivante :

1995 : 500 000 m <sup>3</sup>
1996 : 250 000
1997 : 280 000
1998 : 250 000
1999 : 92 000

La forte baisse de 1999 est due aux actions prises contre les coupes illégales (cn 111), et à la nouvelle taxe de 54 \$ par m<sup>3</sup>. (l'autorisation pour 1999 était de 450 000 m<sup>3</sup>).

[*Les coupes illégales font un total bien plus élevé que les chiffres officiels, il a été estimé selon les auteurs à 1,5 million de m<sup>3</sup> par an, à 4 millions, et jusqu'à 7 millions : voir notamment en 91. Mais la très forte baisse en 1999 n'est pas contestée -ndlr*]

A noter : la forte volonté du Premier ministre d'en finir avec les coupes illégales vient encore d'être mise en évidence par le limogeage du gouverneur du Mondolkiri et du chef militaire de la région pour complicité avec les exploitants illégaux.

**Investissements français** : les

agréments par le CDC ont été de :

1995 : 182 mio de dollars
1996 : 5
1997 et 1998 : moins de 1
1999 : 1,2

[*il ne s'agit ici, comme toujours pour les chiffres du CDC, que des investissements "approuvés" traduisant des intentions d'investir, et non des investissements réels. Selon le Poste d'Expansion Economique de l'Ambassade de France, le total des investissements français au Cambodge avoisinerait 95 millions de dollars, la France serait le premier investisseur non-asiatique au Cambodge. Il faut rappeler aussi qu'un grand nombre d'investissements français, petites et moyennes entreprises, ne passe pas par le CDC et échappe ainsi aux statistiques*].

**Commerce France-Cambodge** : les exportations du Cambodge vers la France en 1998 ont atteint 12 millions de dollars, les importations de France 40 millions.

Dans ces importations : des produits pharmaceutiques (12,4 mio de dollars), des machines (9,9) et équipements (1,9), des boissons et spiritueux (4,5), tabacs et cigarettes (2,4), optique-photo (1,7), etc ...

Dans les exportations : des produits textiles (9,3 mio de dollars), chaussures (0,68), tabac (0,17), effets personnels, etc ...

## A PROPOS ...

### Kem Sokha : Funcinpec

Le sénateur Kem Sokha, président de la Commission des droits de l'Homme, fait partie du Funcinpec -et non du PSR comme indiqué par erreur dans cn n° 127.

Sa proposition de Forum qui aurait réuni 100 ou 200 personnes au Sénat pour discuter du jugement des khmers rouges a été rejetée par le premier vice-président du Sénat le prince Sisowath Chivorn Munirak : "ce

n'est pas le moment de secouer le bateau".

### Travaux de l'Assemblée

La troisième session parlementaire de 1999 a pris fin le 12 janvier avec l'adoption du projet de loi sur l'audit financier des institutions gouvernementales.

L'Assemblée se met en vacances pour trois mois, mais une session extraordinaire, décidée par le président de l'Assemblée, aura probablement lieu pour discuter du projet de loi concernant le procès des

khmers rouges.

Prêts à être inscrits à l'ordre du jour, des projets de loi portant sur : - le traité d'extradition entre le Cambodge et la Chine; - la convention Cambodge - ASEAN; - la poursuite de la loi sur le contrôle de la qualité, la loi sur l'Assurance, ...

### Chhuk Rin arrêté

Chhuk Rin, l'un des responsables présumés de trois touristes, dont un français, en juillet 1994, a été arrêté le 18 janvier à Takeo. La France "prend

bonne note". Elle "souhaite que la justice suive rapidement son cours et que toute la lumière soit faite sur cette affaire qui nous tient à cœur".

### Pochentong : terminal cargo

Le nouveau terminal cargo est maintenant achevé, nous dit M. Joël Velasque, directeur de SCA. Il sera opérationnel dans quelques jours.

### ITC : diplômes

Au cours d'une cérémonie présidée par le prince

## Dr SAY BORY

Membre du Conseil constitutionnel

**J'** ai toujours voulu un tribunal international, créé par l'ONU, selon une procédure ONU et conforme au droit international. Mais comprenant des juges cambodgiens et à Phnom Penh (*en 111 avril 1999*).

La formule actuelle, un tribunal national comprenant des juges étrangers pose un problème de droit : comment des juges étrangers pourraient-ils juger des Cambodgiens "au nom du peuple cambodgien" ? C'est antinomique. Aucun pays étranger n'accepterait cette formule.

### pour un tribunal international avec des juges cambodgiens

Un tribunal international créé par l'ONU, comme pour le Rwanda, la Yougoslavie, ... en revanche ne viole pas la souveraineté du Cambodge parce que chaque pays membre des Nations Unies s'est engagé à respecter la Charte des Nations Unies et toutes les résolutions de l'ONU.

Un tribunal international d'autre part rend un jugement au nom de la conscience universelle, au nom de l'humanité. Or ici il ne s'agit pas d'un crime de droit commun mais d'un crime contre l'humanité et de génocide.

On distingue 3 sortes de crimes qui relèvent d'un jugement international : crime contre l'humanité, crime de génocide et crime de guerre.

Un tribunal national, d'après la Convention, peut juger d'un génocide. Mais il faut choisir nettement dès le départ entre un tribunal national et un tribunal international. Si c'est un procès national, il ne peut pas y avoir d'étrangers dans le jury, ni de pro-

curer étranger. C'est impensable. Les étrangers doivent rester comme des experts internationaux, des observateurs, ...

### modifier la Constitution très difficile à justifier

Modifier la Constitution, pour faire intervenir des magistrats étrangers, est-ce possible ? On ne peut pas prévoir ce que serait la décision du Conseil Constitutionnel, s'il était saisi de cette question.

Le Conseil Constitutionnel

### tribunal national mixte : incompatible avec la souveraineté nationale.

*Ce serait un "tribunal-bidon", un "spectacle politico-juridique".*

ne peut pas s'"auto-saisir". Seuls le Roi, le Premier ministre, les deux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, 1/4 du Sénat ou 1/10ème des députés peuvent saisir le Conseil Constitutionnel.

A mon avis personnel, une modification de la Constitution pour créer un tribunal national mixte est très difficile à justifier, d'un point de vue philosophique et juridique.

### créer un tribunal spécial ?

Peut-être pourrait-on créer un "tribunal spécial" pour ce cas particulier, et l'Assemblée nationale dirait que c'est la volonté du peuple ?

Mais je suis un peu triste de constater que l'on justifie toujours, au nom de la politique, des choses moralement incompatibles avec le vrai droit et avec la vraie souveraineté nationale.

Si on modifie à volonté la Constitution, selon les circonstances politiques conjoncturelles, elle n'a plus de valeur.

Le Conseil constitutionnel sera-t-il saisi de ce projet de loi ? Ce n'est pas sûr parce que le projet vient des gens au pouvoir. Et même si le parti d'opposition saisit le Conseil constitutionnel, je rappelle qu'il suffit qu'il y ait 5 voix sur 9 pour que sa décision passe.

### le procès de 1979 reste valable

Lors du procès de 1979 le tribunal était purement cambodgien. Il y a eu, certes, des conseillers étrangers

La loi de 1979, et le jugement de 1979 qui a condamné Pol Pot et Ieng Sary, sont-ils valables ? Le fait que Ieng Sary ait été gracié par le Roi est une régularisation de fait de ce jugement. Cela crée un précédent de jurisprudence. La

beaucoup d'argent pour un procès peu crédible".

Les gens ont vraiment soif de justice, mais chaque fois c'est raté. On confond gracier et amnistier ... On ne rend qu'une petite justice. Il y a plusieurs justices ? Chaque fois, il y a un sentiment de frustration. C'est la justice de l'Injustice.

### tribunal national mixte tribunal bidon

Si l'on ne doit avoir qu'un tribunal national mixte bidon, si l'on veut simplement tourner la page, alors pourquoi dépenser tant d'argent ? Un tel jugement, qui ne serait qu'un spectacle politico-juridique, une fuite en avant des politiciens, sera peu crédible, il sera contesté indéfiniment.

Entre la vraie Justice dont la population a soif et ce spectacle politico-juridique, peut-il y avoir une solution intermédiaire ?

### une grâce royale au stade olympique ?

L'idée de Lao Mong Hay une séance magnanime au stade olympique, où les accusés recevraient la grâce royale (*en 127*), est examinable. Ainsi la page d'histoire serait fermée entre nous Cambodgiens.

La conscience internationale veut condamner ? Mais si les Cambodgiens entre eux acceptent d'oublier ...

Il y a cependant beaucoup de si : il faudrait que 30 000 personnes réunies au stade olympique soient représentatives de tout un peuple ... Les experts de l'ONU pourraient ne pas être d'accord pour cette grâce royale ; actuellement ils cherchent à mettre dans le projet de loi que les condamnés ne pourront pas être graciés.

Toutefois, en droit, la grâce royale n'a pas les mêmes effets que l'amnistie votée par le Parlement.

Ma préférence va nettement à un tribunal international comme je l'ai dit. Avec toutefois cette remarque : même dans ce cas, on resterait insatisfait. Qui est susceptible d'être poursuivi ? Qui a l'autorité de choisir ? En fait, c'est un procès contre tout un régime politique, et pas seulement contre les hommes.

### A PROPOS ...

Ranariddh, en présence du vice-Premier ministre et ministre de l'Education nationale Tol Lah et de l'ambassadeur de France J.A. Libourel, 63 étudiants de l'Institut de Technologie du Cambodge ont reçu le 19 janvier leur diplôme universitaire de technologie, et 30 leur diplôme d'ingénieur.

"L'insertion professionnelle de la promotion de juillet 1999 s'est effectuée dans d'excellentes conditions", informe d'autre part la direction de l'ITC. (... p. 8)

## YOUK CHHANG

Directeur du Centre de Documentation du Cambodge

Le travail du Centre de Documentation est de rassembler des documents concernant les khmers rouges : documents écrits, films, photos, enregistrements, ... tout ce qui constitue des preuves physiques. Nous pouvons utiliser les éléments qui sont déjà connus, mais nous ne recherchons et rassemblons au Centre que les documents nouveaux.

### la recherche a fait d'énormes progrès

Depuis le procès de 1979 la recherche a fait d'énormes progrès. On peut à peine comparer les deux états de connaissances. Nous avons maintenant non seulement des données nouvelles, mais des preuves scientifiquement établies. Nous réalisons un travail professionnel, qui fournit des bases légales, utilisables par les juristes. Nous avons accumulé des connaissances qui permettent de répondre : - aux questions d'ordre historique : que s'est-il passé ? - aux questions d'ordre légal : quels étaient les intentions, les objectifs ? - et aux questions concernant les leçons à en tirer.

Les recherches universitaires ? Oui, elles permettent de faire avancer la connaissance, mais attention, chaque chercheur a sa théorie ...

Le Centre de Documentation sur le Cambodge a été créé en 1995. Il est financé par des institutions diverses, ambassades, ministères, universités, bibliothèques, ONG ... appartenant à 36 pays. 33 personnes travaillent dans les bureaux du Centre, situé près du monument de l'Indépendance.

### les khmers rouges pas la Chine

A l'encontre de la théorie qui donnerait à la Chine une très grande responsabilité dans le phénomène khmer rouge, et donc dans le génocide (c'est un thème central dans le procès de 1979, *cn 127*), des chercheurs mettent en évidence la pleine responsabilité de Pol Pot et des principaux leaders khmers rouges. C'est le cas notamment de Youk Chhang (*ci-dessus*).

Pour David Chandler ("*Brother Number One*") Pol Pot était un visionnaire. Toute sa vie, il a

### on peut retracer

#### l'itinéraire des décisions

Il est vrai que beaucoup de décisions étaient prises verbalement et n'ont pas laissé de traces écrites. Mais les ordres étaient transmis, c'est à dire écoutés, mémorisés, retransmis, ... Nous avons aujourd'hui une connaissance précise de la façon dont les dirigeants prenaient leurs dé-

cisiones. ... tous étaient membres actifs du parti communiste cambodgien.

Pour les petits, les cas particuliers, il appartiendra aux juristes de déterminer leurs responsabilités propres.

### procès : nous avons besoin des étrangers

Sur la formule du tribunal "mixte" proposé par le projet

• **les khmers rouges ne doivent pas se décharger de leurs responsabilités sur certains pays ;**

• **avec le système très hiérarchisé des khmers rouges, les responsabilités sont assez faciles à établir.**

cisiones.

Du sommet à la base, nous pouvons retracer l'itinéraire des décisions.

La responsabilité de chacun n'est pas notre affaire, c'est celle des magistrats. De notre côté nous apportons tous les éléments, la documentation, qui leur permettront d'établir les responsabilités.

Mais c'est une chose relativement facile, parce que toutes les décisions au sommet même si elles étaient conçues par Pol Pot et Ieng Sary, étaient prises de façon collective, et on connaît les noms des membres des principaux organismes (*voir encadré*).

**Sur les 8 ou 9 principaux responsables, 6 sont encore en vie.**

D'autre part, comme le système khmer rouge était très fortement hiérarchisé, il est facile d'établir les responsabilités, selon cette ordre hiérarchique. Il y avait des chefs de région, de com-

de loi, je pense qu'elle est bonne. Un tribunal entièrement cambodgien ne m'aurait pas donné confiance.

On dit que le Cambodge a prouvé ses capacités lors des élections de 1998. Mais c'est oublier le rôle énorme qu'ont joué les assistants, experts, conseillers, observateurs étrangers. Le Cambodge n'a pas réalisé ces élections tout seul. C'est le même cas pour ce procès. Nous avons besoin d'experts, de techniciens, d'observateurs, de conseillers, des médias cambodgiens et étrangers. Dans la démocratie, toutes les voix comptent, chacun est important.

### questions sur le projet de loi

Dans la rédaction actuelle du projet de loi, j'ai un problème avec les articles 13 et 20. A mon avis, il ne faudrait pas que les magistrats étrangers soient désignés par les Cambodgiens, mais que le côté

étranger choisisse ses magistrats, et les Cambodgiens les leurs. Mais ce point peut encore être modifié. Hun Sen reste flexible, il fait preuve dans cette affaire d'un vrai sens des responsabilités.

### les gens du PPC n'ont pas grand'chose à craindre

Hun Sen veut-il protéger certains responsables aujourd'hui au gouvernement ? Je ne crois pas. Les gens du PPC n'ont pas grand'chose à craindre, le risque qu'ils courent d'être concernés par le procès est faible. Je crois que Hun Sen voit bien que de toutes façons il faut faire face, qu'il ne peut empêcher le procès de suivre son cours : tant pis s'il y a quelques risques !

### il ne faut pas éluder les responsabilités

La responsabilité de pays comme la Chine ou d'autres pays ? Il est vrai que la Chine a aidé les khmers rouges, et pas seulement en paroles. Des accusations pourraient blesser la Chine, de la même façon que jeter des pierres à un éléphant peut finir par le blesser.

Mais il ne faut pas se décharger sur d'autres des responsabilités. Ce sont les leaders khmers rouges qui ont pris la décision d'accepter cette aide. Comme dit le proverbe bouddhique : "*quand on désigne quelqu'un de l'index, on a trois doigts pointés vers soi*".

### responsables

"Il y eut à partir de 1976 un véritable Etat et pas seulement une obscure "Angkar", avec une Constitution (en janvier), des élections et une Assemblée de 250 candidats "approuvés" (en mars), un gouvernement : Pol Pot chef du cabinet, puis Premier ministre, avec 3 vice-Premiers ministres : Ieng Sary Affaires étrangères, Vorn Vet Economie, Son Sen Défense; 4 frères Thiounn parmi les ministres; Khieu Samphan chef de l'Etat (en remplacement de Sihanouk démissionnaire); Nuon Chea président de l'Assemblée, Mok premier vice-président, Khek Penn second vice-président ...

L'Assemblée se réunit le 11 avril 1976 à 7 heures du matin à Chaktomuk. Nuon Chea et Khieu Samphan parlèrent pendant près de deux heures. A 9 heures la séance fut levée. Ce fut l'unique séance de l'Assemblée. Et la première fois que Saloth Sar prenait publiquement le nom de Pol Pot.

(d'après Ben Kiernan)

voulu un Cambodge indépendant, autarcique, puissant, ce qui nécessitait une "révolution nationale démocratique", et il a vu dans le communisme, et en particulier dans l'aide chinoise, le moyen d'y arriver. Bien loin d'être manipulé par Pékin, il aurait constamment suivi ses propres convictions et les aurait fait partager par ses collègues. Ben Kiernan observe que Pol Pot n'a pas réellement suivi l'idéologie maoïste : sa révolution n'est pas "paysanne" (et pas non plus "ouvrière") mais plutôt ethnique et xénophobe. Le grand discours de Pol Pot (5

heures) du 27 septembre 1977, au moment même où les forces khmères rouges foncent sur Tay Ninh, qui dévoile très tardivement l'existence du parti communiste cambodgien sont, écrit D. Chandler, "*le prix qu'il fallait payer à la Chine pour son aide dans la lutte contre le Vietnam*".

A sa "vision" toute personnelle, Pol Pot ajoutait quelques idées fixes -et fausses, note D. Chandler : -de grands propriétaires possèdent l'essentiel des terres cambodgiennes; -90 % de la population veut la collectivisation totale ...

## DITH MUNTY

### Président de la Cour suprême

Me Dith Munty, qui avait été avocat désigné de Pol Pot et de Ieng Sary lors du procès de 1979, aurait préféré un tribunal entièrement cambodgien, avec l'assistance de juristes étrangers.

A défaut, il se prononce en faveur du "tribunal mixte" proposé dans l'actuel projet de loi, solution du "juste milieu".

**E**ntre ces gens qui voudraient que le procès soit entièrement international et ceux qui le voudraient entièrement cambodgien, je suis partisan d'une solution du juste milieu.

#### Au procès de 1979 le travail a été fait sérieusement

Au procès de 1979, j'étais l'avocat désigné des khmers rouges. Je suis aujourd'hui très satisfait de mon travail d'alors. Certains pensent que ce procès n'était qu'une vitrine, qu'il n'est pas valable. J'estime au contraire que le travail a été fait sérieusement.

Si on consulte le dossier, les chefs d'accusation, le jugement : tout est dit, et de façon très documentée. Il faut se souvenir qu'il n'y avait presque plus de magistrats au Cambodge : 3 seulement, dont moi. Pour enquêter sur le terrain, trouver les lieux d'exécution, les fosses communes, pour collecter les témoignages en province nous avons mobilisé presque tous les fonctionnaires... Nous avons eu aussi des témoins étrangers, dont une Française, une Japonaise mariée à un Cambodgien, des Sino-Cambodgiens, ... Nous avons distingué les aspects du génocide : culturel, économique, religieux...

#### deux accusés, ce n'était pas beaucoup

Des faiblesses ? Pour un génocide qui a fait, selon les dépositions recueillies, plus de 2 millions de morts (ou plutôt un "auto-génocide", bien que les khmers rouges aient fait des incursions au Vietnam et tué des villageois), pour cet "holocauste national", c'est une faiblesse de n'avoir traduit en justice que deux personnes, et par contumace.

#### en 1979, aucune pression étrangère

Non, il n'y a eu lors de ce procès aucune pression du Vietnam ou de l'URSS. Je rappelle qu'il y a eu à ce procès des juristes, japonais et américain, renommés, crédibles. Les magistrats de l'époque étaient insoupçonnables. Personnellement j'ai plaidé coupables, mais j'ai demandé au jury des circonstances

• **Le système juridique cambodgien aurait été capable de mener ce procès.**

• **Le "tribunal mixte" proposé est la solution du juste milieu.**

atténuantes.

#### idéologie et ambition

Les relations entre le Cambodge et la Chine ? La responsabilité de la Chine ? Je n'ai pas approfondi ce point. Ma plaidoirie a porté sur l'aspect juridique, alors que c'est l'idéologie qui a influencé les dirigeants khmers rouges, et c'est leur ambition de rendre la société cambodgienne plus pure. C'est une idée assez semblable à celle de Hitler, qui voulait lui aussi purifier la race allemande. Mais pour les khmers rouges il ne s'agissait pas de purification ethnique seulement, puisque même des Khmers "purs" ont été éliminés aussi, s'ils étaient suspectés de n'être pas "sincères avec le régime". On pensait qu'il valait mieux les éliminer plutôt que de risquer de les laisser noyauter le parti et fomenter une révolte. Si un membre d'une famille paraissait suspect, on éliminait toute la famille. C'est très maladif, surtout de la part d'intellectuels. On a supposé que Pol Pot était fou. Je ne le crois pas. Il s'agit d'une ambition exagérée, influencée par des idéologies étrangères.

#### les lois de 1979 restent valables

Les lois de 1979 sur le génocide restent-elles valables ? Elles sont basées sur la Convention internationale pour la prévention et la sanction du crime de génocide. Une disposition dit que la loi est rétroactive. Des juristes disent maintenant que ces lois ont été faites après le génocide, et que dans le principe du droit pénal il n'y a pas de rétroactivité. Mais dans le dernier projet de loi il est dit que "toutes les lois du Cambodge sont restées valables" : alors ces lois de 1979 le sont. Une exception toutefois : le code pénal des années 50 prévoit la condamnation du crime d'homicide, jusqu'à la peine capitale :

Premier degré : de 5 à 10 ans d'emprisonnement. Second degré : de 10 ans à la perpétuité. Troisième degré, qui était au plus fort sous l'ancien régime : la peine capitale.

On peut se servir de cette loi, mais sans la peine de mort que la Constitution abolit. C'est ce que propose le projet de loi qui doit être discuté à l'Assemblée nationale : participation de magistrats étrangers, législation de 1950 en supprimant le troisième degré, et utilisation des conventions internationales.

#### deux procureurs est-ce la paralysie ?

On prévoit deux procureurs, un Cambodgien, un étranger. Cette disposition est critiquée : si par exemple le procureur étranger, ayant des preuves, veut accuser, le procureur cambodgien pourra s'y opposer et bloquer la situation. Mais ce n'est pas si simple : il faudra que le procureur cambodgien s'explique, argumente, documente sa position, la rende publique.

#### le système juridique cambodgien aurait été capable

Est-ce que ce système peut marcher ? Si on a trouvé cette formule, c'est pour donner confiance aux deux côtés. Les uns critiquent le tribunal cambodgien, d'autres veulent un tribunal international...

En faveur d'un tribunal cambodgien on peut considérer qu'il s'est agi d'un "auto-génocide" et que les étrangers ne connaissent pas le Cambodge.

Mais il y a aussi un préjugé : la justice cambodgienne serait incapable, incompétente. C'est injuste. On disait de la même façon avant les élections de 1998 que le Comité électoral n'était pas indépendant, qu'il était incompétent. Et les élections ont été crédibles, les étrangers l'ont reconnu.

C'est un phénomène "rives du Mékong" que ces critiques ; On peut rappeler que les premières élections, en 1993, malgré l'énorme préparation de l'APRONUC ont été très critiquées aussi.

A mon avis, le système juridique cambodgien aurait été capable de mener ce procès. Et si on n'avait pas confiance, on pouvait envoyer des experts et des observateurs étrangers pour travailler au tribunal.

Le travail des procureurs, accuser, ce n'est pas difficile, c'est un travail de routine.

Pour les investigations, les enquêtes, on pouvait faire intervenir des étrangers. Je rappelle qu'en 1979, les enquêtes ont été menées par les autorités locales sous la direction du ministre de l'Intérieur : un vice-Ministre avait été nommé comme président de la Commission d'enquête sur les lieux.

Aujourd'hui Chhang Youk, le directeur du Centre de Documentation, a entassé beaucoup de documents : il n'y a qu'à les confronter avec ce que l'on avait déjà.

#### on vise un procès "acceptable"

Aurons-nous un procès "crédible" ? C'est trop demander. Il faut être réaliste. On vise plutôt un procès "acceptable", satisfaisant.

Combien d'accusés ? On ne sait pas d'avance. Cela dépend

(suite page 6)

## DITH MUNTY

(suite de la page 5)

d e s p r o c u -  
r e u r s e t d e s  
j u g e s d ' i n -  
s t r u c t i o n , d e  
f a i t s n o u v e a u x , d e  
p r e u v e s n o u v e l l e s  
p o u v a n t a p p a r a î t r e .

Avant de traduire en justice les principaux dirigeants khmers rouges, le Gouvernement a fait des sondages auprès de la population. En résumé, les souhaits sont :

- que le procès soit juste, rende justice aux victimes;
- qu'il préserve l'équilibre politique actuel;
- qu'il respecte la souveraineté du Cambodge c'est à dire que les juges cambodgiens doivent être libres, ne recevoir de directives ni de conseils de personne; que la Constitution soit respectée.

## le cas Ieng Sary

Ieng Sary a été jugé et condamné en 1979; on ne peut pas juger quelqu'un deux fois pour le même crime. Il a été ensuite amnistié par le Roi, et cette amnistie a été approuvée par l'Assemblée nationale par 103 voix sur 120. Il faudrait qu'il soit accusé d'un crime autre que le génocide. Ou amender la constitution (je n'en suis pas partisan). Mais Ieng Sary peut être appelé en tant que témoin. Je ne le connais pas personnellement, je ne peux pas deviner quel sera son comportement.

## plaintes individuelles

Oui, des accusations individuelles sont possibles, pour homicide, torture ... S'il y en avait beaucoup, le procès serait très long. Pour les nazis, 50 ans après, il y a toujours des poursuites ! Mais il y aurait ici beaucoup de choses à résoudre, et par exemple l'obstacle

de la pauvreté. Même si la procédure est gratuite, il faut que le plaignant paie son voyage et il y a plus urgent que cette dépense-là. Et puis il ne faut pas s'éterniser, il faut tourner la page, pas que nos enfants continuent cette souffrance.

## une cérémonie de grâce royale ?

L'idée de Lao Mong Hay d'une cérémonie où les khmers rouges demanderaient pardon, où la grâce leur serait accordée par le Roi (cn 127), une sorte de démocratie directe, à la romaine ... Mais qui assurera la protection des coupables ? Attention à un lynchage possible !

## danger de fuite des responsables ?

Je ne crois pas à ce risque. Même Pol Pot a préféré mourir secrètement. Et puis les pays ne reçoivent pas si facilement des personnalités compromises.

## il reste beaucoup à faire !

Si le projet de loi sur la composition du tribunal est adopté par l'Assemblée nationale, alors les pays étrangers devront faire venir des magistrats précipitamment. Il reste beaucoup à faire : mettre au point les procédures et les règles que les magistrats devront suivre, créer un bureau administratif, régler les problèmes financiers ... On a mentionné grosso modo que toutes les lois du Cambodge sont en vigueur, mais il reste à organiser le procès. Et peut être que du côté des étrangers il y aura d'autres idées, peut-être qu'ils vont voir des lacunes. Le procès devrait avoir lieu de préférence à Chaktomuk, où plus de 600 personnes peuvent être réunies.

## CHAM PRASIDH

(suite de la page 2)

en garde qui traduit peut-être un certain inquiétude : l'argument "main d'oeuvre pas chère" censé jouer en faveur du Cambodge, est de moins en moins valable.

La salaire minimum au Cambodge est de 40 dollars, appliqué surtout dans la Confection. Certains voudraient le voir porté à 60 dollars. Ce ne serait pas exagéré si l'on considère qu'un salaire "décent" peut être estimé à 200 dollars par mois.

Mais il faut considérer, souligne le ministre, qu'ailleurs il existe des salaires bien plus faibles : en Indonésie le salaire mensuel, passé du fait de la crise à 18 dollars, est remonté à 24/27 dollars par mois.

Attention aussi à la concurrence de la Chine qui va intégrer l'OMC. Certains de nos investisseurs risquent de retourner en Chine !

Si les coûts salariaux sont trop élevés les usines ne sont plus compétitives, et peuvent être conduites à fermer. **"Avant d'augmenter les salaires, il faut penser à ne pas les perdre"**.

[sur ce point, rappelons les propos de M. Van Sou Ieng, président des industries de la Confection : non seulement les salaires au Cambodge sont devenus relativement élevés, par rapport à ceux pratiqués dans les pays de la région, mais la productivité au Cambodge est encore faible, comparée notamment à celle du Vietnam -qui va bénéficier lui aussi des MFN (cn 123) ndlr].

## investissements réels

Le montant cumulé des projets agréés par le CDC est en baisse. Mais les projets récemment agréés sont réalisés dans de bien meilleures proportions que dans le passé. De sorte que les investissements réels n'accusent pas une telle baisse

[le décalage entre projets d'investissements agréés et investissements réels a été souligné par Cambodge Nouveau depuis des années. Le "suivi" manque encore. Le Secrétaire général du CDC Sok Chenda donnait récemment les chiffres des investissements agréés de 1994 à 1999, indiquant les causes de la baisse récente, et soulignait que la proportion des projets vraiment réalisés est passée de 56 % en 1994-97 à 85 % en 1999 (cn 125) -ndlr].

Mais il faudrait, corriger la répartition de ces investissements :

- agriculture : 5 %
- services : 54 %
- industries : 41 %

Parmi les très nombreuses questions posées au ministre Cham Prasidh :

- **ressources humaines** : le ministre souligne qu'il s'agit pour le Gouvernement d'un secteur prioritaire, et fait observer la prolifération de des écoles, organismes de formation et universités privées; il rappelle le rôle d'organismes comme l'ITC, la Chambre de Commerce de Phnom Penh.

- **la TVA** : répondant à une question de Total (gaz liquéfié) le ministre se déclare partisan de **taux de TVA différents** selon les produits. Certains secteurs devraient en être exemptés comme l'Education, les produits agricoles, certaines activités auxquelles la TVA est remboursée mais qui en attendant avancent l'argent. En revanche, la TVA sur le commerce, sur les produits de luxe est justifiée.

- **zone franche** : les circonstances sont maintenant plus favorables à la création d'une zone franche à Sihanoukville. Le ministère du Commerce élabore un projet de loi pour une EPZ (export processing zone), avec des avantages fiscaux et des règles très particulières. On peut en attendre beaucoup d'emplois. **"Il faut réaliser ce projet, dit le Ministre, mais la volonté politique est nécessaire"**.

**Qualité** : "prix, qualité et service," rappelle le ministre, sont les trois conditions d'une bonne vente. Il faut promouvoir la qualité des produits cambodgiens et la faire connaître. C'est ce que recherchent les ministères du Commerce et de l'Industrie. On envisage d'attribuer une médaille aux meilleurs.

**Exode rural** : il s'explique par le fait que le riz est peu rentable. Le petit commerce, dans les agglomérations peut être un appoint. Pour freiner cet exode vers les villes, il faut investir dans l'agriculture, l'agro-industrie, irriguer ... et installer des usines à la campagne comme on l'a fait à Kompong Speu. C'est aussi pour assurer des emplois à la campagne qu'il faut faire du Cambodge le grenier de l'ASEAN.

CAMBODGE  
NOUVEAU  
le journal  
des  
décideurs  
votre  
meilleur  
investissement



directeur de la publication Chea Savuth  
Rédacteur-en-chef Alain Gascuel  
Mise en pages Pen Mary  
Cartographie Sambath Houth  
Impression CIC Centre Informatique  
du Cambodge  
58 rue 302 BP 836 Phnom Penh

**CAMBODGE NOUVEAU**

est vendu sur abonnement seulement  
exemplaire gratuit sur demande

tel 023 214 610 mob 012 803 410

E-mail cn@forum.org.kh

**A**vec la partie vietnamienne, rappelle M. Var Kim Hong, président du Comité Mixte chargé des questions de frontières et président du Comité juridique, qui revient d'une séance de négociations à Hanoï -du 11 au 13 janvier-, nous sommes d'accord sur le principe de l'intangibilité des frontières héritées lors de l'indépendance en 1953 (cn 119). Ces frontières sont définies (imparfaitement) par les cartes au 100 000ème du Service Cartographique de l'Indochine réalisées après le traité de 1885.

[Elles sont citées dans l'article 2 de la Constitution : cartes "dressées entre les années 1933 - 1953 et internationalement reconnues entre les années 1963 - 1969" -ndlr]. En 1982, 83 et 1985, pendant l'occupation vietnamienne, trois traités ont été signés entre l'Etat du Cambodge et le Vietnam : en juillet 1982 sur les "eaux historiques" (cn 120), en juillet 1983 sur les frontières terrestres, et en décembre 1985 sur la délimitation de la frontière terrestre, avec des cartes au 100 000ème annexées. Ce sont ces traités dont les étudiants demandent la "suppression" (voir encadré).

#### les cartes au 100 000ème "bases de travail"

Mais, souligne M. Var Kim Hong, les étudiants doivent comprendre que ces documents sont une "base de travail". Cela signifie qu'ils ne sont pas immuables comme le seraient les fondations d'une construction; qu'ils peuvent être modifiés. Nous travaillons à combler les lacunes de ces traités.

(C'est du reste ce que la partie vietnamienne a admis dès la première réunion à Phnom Penh, en juin 1998, du groupe mixte d'experts.

L'article 5 du procès verbal de cette réunion dit :

**"A propos de la frontière terrestre, les deux parties ont décidé de poursuivre leurs consultations alternativement dans les deux pays jusqu'à la conclusion finale du Traité complémentaire de délimitation frontalière**

**Manifestations étudiantes**  
"Plus de 70 étudiants" selon le *Cambodia Daily*, "une petite centaine" selon *Cambodge Soir*, et des bonzes, ont manifesté dans Phnom Penh le 13 janvier avec banderoles et haut-parleur, pour que le gouvernement supprime les traités signés avec le Vietnam dans les années 80, estimant qu'ils lésent le Cambodge, et demandant la démission de M. Var Kim Hong, président de la Commission de négociations.

## FRONTIERE CAMBODGE - VIETNAM les négociations progressent

un entretien avec M. Var Kim Hong, président du Comité mixte chargé des questions de frontières

**et du protocole final portant sur la démarcation sur le terrain et l'abornement sur l'ensemble de la frontière".**

Et dès la première réunion du Comité mixte, en mars 1999, on a rappelé que l'objectif était d'**élaborer un Traité sur les frontières maritimes et un Traité complémentaire sur les frontières terrestres, pour les soumettre aux gouvernements respectifs.**

#### de l'eau sur la tête d'un canard

Si on ne se sert pas comme base de discussions des traités de 1983, 84 et 85, comme le voudraient les étudiants, alors de quoi se servira-t-on ? Les cartes ne peuvent être que les mêmes (je rappelle que nous ne possédons plus une seule "carte-mère"); et c'est bien toujours avec les Vietnamiens qu'il faut négocier ! J'ai beau le dire aux étu-

diants protestataires, c'est verser de l'eau sur la tête d'un canard. Pour eux, le Cambodge abandonne du terrain aux Vietnamiens, c'est comme un postulat. Mais s'ils ont des documents nouveaux, d'autres cartes qu'ils auraient trouvées au marché central, ou des preuves de ce qu'ils disent, qu'ils nous les apportent !

#### reconnaissance sur place de 7 points litigieux

En attendant, les négociations avancent. Les relations de travail entre Cambodgiens et Vietnamiens sont correctes, on peut dire qu'il y a coopération franche et sincère. Au sein du Comité mixte on s'est mis d'accord : - sur les objectifs (combler les lacunes des traités de 1983, 84 et 85), - sur une méthode, - sur les documents qui serviront de base aux discussions, - sur l'étalement des tâches.

Il y a 7 "décalages" ou zones litigieuses, 7 points que nous avons soumis à la partie vietnamienne [sur les causes de ces "décalages", voir en 119].

On est maintenant arrivé à la phase technique de la reconnaissance sur place des zones litigieuses. Lors de la dernière séance de discussions, nous avons décidé la composition des groupes de travail qui iront sur place, une dizaine de personnes

de chaque côté, du matériel utilisé (repérage par GPS), la logistique, etc ...

#### une dizaine de jours pour chaque "point"

Bien souvent les points litigieux se trouvent dans des zones sans moyens d'accès, en pleine jungle, dans des régions montagneuses qu'il faut rejoindre à pied. C'est presque de l'exploration ! Il faudra 10 jours en moyenne pour chacune.

J'invite bien volontiers, si le président de l'Autorité chargée des frontières, Samdech Hun Sen, en est d'accord, les gens du gouvernement qui nous critiquent à se joindre à l'opération, et des étudiants protestataires, pour voir comment on travaille. Et même le Dr Say Bory ...

### frontière vietnamienne : on va traiter les 7 points litigieux

En février, on examinera deux points litigieux. Pour toute l'opération, elle s'étalera sur le premier trimestre.

#### repérage sur place : c'est assez technique

Nous connaissons très bien les cartes au 100 000ème annexées au traité de 86, qui ont servi dans les années 60 à faire reconnaître les frontières du Cambodge à toute une série de pays étrangers, la Thaïlande, le sud-Vietnam, les Etats-Unis. ...

De chaque côté, nous avons les mêmes cartes (les Vietnamiens connaissent très bien nos archives), et nous savons déjà qu'elles ne concordent pas, parce que le travail des cartographes français a été imparfait. Parfois les croisillons de repérage (les "alouettes") ne coïncident pas, ou les quadrillages UTM ... Donc il va falloir mesurer, relever, situer, avec le système GPS entre autres (convertir le quadrillage UTM en unités GPS ...) et faire des rapports à la Commission.

#### deux revendications bien documentées

Certains des 7 points en litige sont petits, d'autres moyens, d'autres importants concernant plusieurs dizaines de km<sup>2</sup>.

Nous avons des revendications bien documentées pour deux points, au Mondolkiri et Kandal.

Lorsque ces questions techniques auront été réglées, il y en aura d'autres. Il faut rap-

peler que les circulaires du Gouverneur général de l'Indochine faisaient loi, et que certaines circulaires modifiant la frontière n'ont pas été portées sur les cartes. La partie vietnamienne en convient, examine, et répondra plus tard.

#### bornage lacunaire

Il faut distinguer ce qui concerne les bornes, qu'il s'agit de retrouver, et les empiètements ou "grignotages".

Des 124 bornes installées en 1873 de Tay Ninh à la mer, c'est à dire le long de la Cochinchine, quatre ont disparu, volontairement ou involontairement. Deux ou trois ont été enlevées par les Français en 1900. 124 bornes pour 1200 km, de toutes façons c'est très peu ! Cela fait en moyenne plus de 9 km entre chaque borne et parfois beaucoup plus.

Entre la Thaïlande et le Cambodge, 73 bornes ont été posées pour 803 km, mais avec parfois des intervalles non bornés de 100 km.

Entre la Malaisie et la Thaïlande, pour 500 km, il y a 12 000 bornes, c'est à dire en moyenne 24 bornes par km !

Entre le Cambodge et le Vietnam, d'autres bornes ont été installées à la suite du Traité de 1985, sur plus de 200 km [voir M. Blanchard "Vietnam-Cambodge une frontière contestée", cn 119 -ndlr].

Plus au nord, de Tay Ninh jusqu'aux trois frontières, il n'y a pas de bornes, on n'a que la carte au 100 000ème.

Les bornes ne donnent donc que des indications très lacunaires.

#### empiètements ?

Sur les 1270 km de frontière avec le Vietnam, il est convenu avec les Vietnamiens qu'il y a "statu quo" ("present management") en attendant un tracé définitif.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'empiètements ni incursions, il y en a eu, on a des preuves. Mais il existe maintenant un dispositif aux niveaux des communes, districts, provinces, pour régler les litiges. S'il y avait viol continu, déplacement de bornes, il y aurait une note de protestation au niveau du ministère des Affaires étrangères, comme cela a d'ailleurs toujours été le cas.

En tous cas ce n'est pas à la Commission dont je suis le président de résoudre ces problèmes. Nous, nous sommes chargés de négocier, et de planter des bornes.

S'il y a des incursions quotidiennes cela relève du Comité technique du ministère de l'Intérieur, et au sommet, du Premier ministre.

avis

**AUTORITE APSARA****TRAVAUX DE VOIRIE A SIEM REAP ANGKOR**  
avis de pré-qualification

L' Autorité pour la Protection des Sites et l' Aménagement de la Région d' Angkor (Autorité APSARA), établissement national public du Gouvernement Royal du Cambodge, envisage la construction de voies nouvelles pour faciliter l' accès à la future zone hôtelière de Siem Reap Angkor et au parc archéologique d'c Angkor, avec un financement de l' Agence Française de Développement (AFD). Une consultation de type "concepteur-constructeur" (études de détail et travaux) sera lancée prochainement pour réaliser ces travaux, qui portent sur environ 10 km de voies revêtues et un pont sur la rivière Siem Reap (trois travées), pour un montant total d' environ 20 millions de FF (y inclus la prestation de surveillance des travaux).

Les entreprises de travaux publics d' infrastructure intéressées par ces travaux et susceptibles de répondre aux critères d' éligibilité des financements AFD (c' est à dire proposant des biens et services comprenant une part majoritaire de valeur ajoutée produite au Cambodge ou en France), sont invitées à se faire connaître de l' Autorité APSARA en vue d' une préqualification. A cette fin, il est demandé de présenter un dossier de préqualification comportant :

- un état certifié du chiffre d' affaires des 5 dernières années, avec indication précise de la part de ec C.A. portant sur des travaux d' infrastructures,
- une liste de références de l' entreprise dans le domaine de la consultation, sur les 10 dernières années,
- l' expérience de l' entreprise dans les pays de la sous-région (Cambodge, Laos, Thaïlande, Vietnam) au cours des 10 dernières années.

Les dossiers de pré-qualification devront parvenir à l' APSARA au plus tard le 11 février 2000 à l' adresse suivante :

**S.E. Monsieur Vann Molyvann**  
**Autorité APSARA**

**Présidence du Conseil, bureau C05**  
**Phnom Penh**

L' Autorité APSARA se réserve le droit de retenir ou non les entreprises présentées sans avoir à fournir de justification. Les entreprises préqualifiées seront informées et invitées à retirer le dossier de consultation en vue de soumissionner.

**A PROPOS ...****ME DIAS****Académie Royale  
du Cambodge**

Le 19 janvier a été inaugurée par le Premier ministre l' Académie Royale du Cambodge, dans l' enceinte de l' Université Royale. Le président de l' Académie est le Dr Sorn Samnang.

**visite de M. Keizo Obuchi**

Lors de sa visite de 3 jours au Cambodge, du 11 au 13 janvier, le Premier ministre du Japon Keizo Obuchi a signé deux memorandum portant sur une aide supplémentaire de 20 millions de dollars. : 8 millions pour le Centre national de lutte contre la tuberculose, et 12 millions pour la réhabilitation d' une partie de la RN 6 (cn 125).

**Siem Reap : terrains**

A Siem Reap, trois terrains ont été récemment attribués à l' APSARA : - sur l' intervention du Premier ministre, 5000 ha sur la route des temples où le *Royal Group of Cambodia* devait construire un hôtel 4 étoiles de 300 chambres, pour un investissement de 20 millions de dollars, parce que le permis de construire avait été délivré par les autorités provinciales, alors qu' un terrain appartenant à l' Etat relève du conseil des Ministres et du ministère des Finances; - un terrain plus au nord dans la "zone 2"; - et le terrain des "villas Apsara", de 5 à 6000 m<sup>2</sup>.

**délégation chinoise**

Une délégation de 17 responsables chinois, dont les représentants de sociétés de fabrication de voitures et d' acier, conduite par Mme Zhong Min, présidente adjointe du Conseil pour la promotion du commerce international, a été reçue par le président de la Chambre de Commerce de Phnom Penh Sok Kung.

Il y aurait environ 100 investissements chinois au Cambodge, totalisant 360 millions de dollars. Les échanges commerciaux auraient atteint 110 millions de dollars de janvier à septembre 1999; 160 millions pour 1998.

(d' après Damnoeung Pel Lngeach, 11-12.1., trad. The Mirror).

**déforestation au Mondolkiri**

La déforestation illégale dans le Mondolkiri implique toutes les autorités de la province, le gouverneur, le vice-gouverneur, le chef de la police militaire, le département de l' Agriculture, le département de l' Environnement, et la cour de justice, a déclaré le vice-Premier ministre Sar Kheng lors d' un séminaire le 13 janvier.

Les quantités seraient de 7000 m<sup>3</sup> déjà transportés au Vietnam et 5 à 6000 autres m<sup>3</sup> d' arbres coupés.

(d' après Rasmei Kampuchea 15.1. Trad. The Mirror).

**INFORMATION à tous les clients d'Indochine Insurance :**

depuis le 1er septembre, Indochine Insurance met en service gratuitement son

**Service d'Assistance 24h/24**

- Spécialistes en alerte prêts à intervenir sur simple appel.
- Ligne téléphonique dédiée.
- Service de nuit en coordination avec la police.
- Intervention immédiate sur les lieux de l'accident.
- Assistance à la rédaction du constat.
- Service Gratuit, dans la lignée des garanties offertes par Indochine Insurance.



*"La raison du plus fort est toujours la meilleure." !*

© Jean de La Fontaine 1621 - 1695

*Soyez exigeant,  
Choisissez*



**indochine**  
INSURANCE

No Problem Park - N°55, Rue 178 - Phnom Penh - Royaume du Cambodge  
Tel : 210 701 / 210 761 - Fax : 210 501 - Email : info@indochine.com.kh - Internet: www.indochine.net